Nations Unies S/PV.6296

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 avril 2010
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 6296e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le vendredi 9 avril 2010, à 11 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 9 avril 2010, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 6296e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des effectifs militaires ou de police à la Mission des Nations Unies au Soudan.

Le Conseil et les pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Jack Christofides, Administrateur général au Département des opérations de maintien de la paix.

Les membres du Conseil, M. Christofides et les représentants des pays fournisseurs d'effectifs militaires ou de police ont eu un échange de vues. »

10-30957 (F) 090410 090410

Merci de recycler